

Extrait du Les Monte En l'Air (MEA) - CAEN - GIBERVILLE - IFS - LISIEUX

<http://escalade-mea.com/spip.php?article7>

Dossier d'inscription saison 2017-2018

- L'association - Les inscriptions -

Date de mise en ligne : mardi 27 juin 2017

Description :

Pour être membre de l'association, un dossier d'inscription doit être constitué avec les documents suivants :

Copyright © Les Monte En l'Air (MEA) - CAEN - GIBERVILLE - IFS -

LISIEUX - Tous droits réservés

Pour être membre de l'association, un dossier d'inscription doit être constitué avec les documents suivants :

<dl class='spip_document_6899 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>

SEUL LES MEMBRES AYANT FOURNI UN DOSSIER COMPLET SONT AUTORISES A GRIMPER SUR LE MUR

- ▶ La "**Page de garde du dossier**"
 - ▶ La fiche "**Inscription 2017-2018**" renseignée
 - ▶ Une **photo d'identité**
 - ▶ Un **certificat médical** de moins de 3 mois attestant de votre capacité la pratique de l'escalade en loisir **ou/et** en compétition*.
 - ▶ La fiche "**Autorisation et renseignements médicaux pour les cas d'urgence**" renseignée
 - ▶ Avoir pris connaissance et **accepter** le [règlement intérieur de l'association](#).
 - ▶ Avoir pris connaissance et **accepter** la [charte de bonne conduite de l'association](#).
 - ▶ Avoir pris connaissance et **accepter** le [règlement du gymnase Pierre COUSIN](#).
- <dl class='spip_document_6353 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>

Peut être une réponse à vos questions

- ▶ **Posséder une assurance pour la pratique de l'escalade :**

Vous vous posez des questions sur l'importance de prendre une assurance supplémentaire ?

- *Dans le cas ou vous choisissez de prendre l'assurance de la FFME :* Avoir pris connaissance de la [Notice d'information assurances garanties](#). et avoir complété le **bulletin N°1** que vous y trouverez.
 - *Dans le cas ou vous choisissez de ne pas prendre l'assurance de la FFME :* Joindre une attestation de votre assurance certifiant que vous **êtes assuré pour la pratique de l'escalade** et compléter le **bulletin N°1** que vous trouverez dans la [Notice d'information assurances garanties](#).
- ▶ **Etre à jour de sa [cotisation](#).**

Une inscription est prise uniquement lorsque le dossier présenté est complet

Lors de l'inscription un chèque de 30 € est demandé et sera encaissé immédiatement. Cette somme ne pourra en aucun cas être remboursée quelque soit le motif de désistement.

Le reste du règlement sera effectué lors de l'inscription mais pourra être versé en deux chèques prélevés au début des mois d'octobre et de novembre.

Post-scriptum :

Pour de plus amples renseignements,

- *vous pouvez contacter*
 - **Madame LOYAN Sylvaine** (secrétaire) au **06 83 08 77 87**
- [Vous pouvez nous contacter en cliquant sur ce lien et en nous laissant un message.](#)